

{Booklet Label}

GROUPE

3

FONGICIDE

Fongicide Tourney®

FONGICIDE
GRANULÉ DISPERSABLE DANS L'EAU
USAGE COMMERCIAL

Pour la maîtrise de certaines maladies dans les graminées à gazon sur les terrains de golf et les gazonnières.

PRINCIPE ACTIF :

Metconazole..... 50,0 %

AVERTISSEMENT : CONTIENT LES ALLERGÈNES SULFITE ET LAIT



ATTENTION - POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 30928
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : 500 g – 25 kg

Valent Canada Inc.
201-230 Hanlon Creek Blvd.
Guelph, Ontario, N1C 0A1
(519) 767-9262
www.valent.ca

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petite gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-682-5368

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu. Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les végétaux terrestres non ciblés, les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traités et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Éviter tout contact avec les yeux. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

- **Pour la manipulation de 18,5 kg ou moins du fongicide Tourney pour les applications au moyen d'un pulvérisateur à rampe terrestre OU la manipulation de 2,1 kg ou moins du fongicide Tourney pour les applications au moyen d'un pistolet de pulvérisation,**
 - Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement et l'application, ainsi que pendant le nettoyage et les réparations de l'équipement.
- **Pour la manipulation de plus de 18,5 kg du fongicide Tourney pour les applications au moyen d'un pulvérisateur à rampe terrestre OU la manipulation de plus de 2,1 kg du fongicide Tourney pour les applications au moyen d'un pistolet de pulvérisation,**

- Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement et l'application, ainsi que pendant le nettoyage et les réparations de l'équipement.
- Utiliser un tracteur à cabine fermée pour procéder à l'application au moyen d'un pulvérisateur à rampe. Une cabine fermée fournit une barrière résistante aux produits chimiques qui entoure complètement l'occupant de la cabine et prévient tout contact avec le pesticide ou les surfaces traitées à l'extérieur de la cabine.

Si ce produit antiparasitaire pénètre dans les vêtements, les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection personnelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Se laver à fond et mettre des vêtements propres dès que possible.

NE PAS appliquer ce produit de manière à exposer les travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par la dérive de pulvérisation. Seuls des manipulateurs protégés peuvent rester dans l'aire d'épandage.

Pour le repiquage, la plantation et la récolte, ne pas entrer ni permettre aux travailleurs d'entrer aux endroits traités pendant la période d'accès restreint de 24 heures. Pour les autres activités, ne pas entrer sur les lieux traités tant que la solution pulvérisée n'est pas sèche.

NE PAS utiliser dans les secteurs résidentiels. Les secteurs résidentiels sont définis comme tout site où des personnes à proximité de la zone de traitement, y compris des enfants, pourraient être exposés pendant ou après l'application. Ceci inclut les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu et de sport, les édifices publics, et tout autre endroit où l'exposition du grand public, y compris les enfants, pourrait être possible.

ÉLIMINATION

NE PAS UTILISER CE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE :

Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage. Conserver dans le contenant d'origine, au frais et au sec, dans un endroit sécuritaire. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans des contenants d'aliments ou de boissons. Ne pas entreposer ni transporter près des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans les résidences ni à proximité de celles-ci. Entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

GESTION DE LA RÉSISTANCE

Pour la gestion de la résistance, fongicide *Tourney*, contient un fongicide du groupe 3. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide *Tourney* ou à d'autres fongicides du groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le fongicide *Tourney* ou d'autres fongicides du groupe 3 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes agents pathogènes.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice. Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Informer Valent Canada Inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité à TOURNEY chez l'agent pathogène.
- Si la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer ce produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si c'est possible.
- S'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée aux pathogènes du gazon.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Valent Canada, Inc. au 1-800-682-5368 ou à www.valent.ca.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

MODE D'ACTION

La matière active de *Tourney* est le metconazole, un fongicide triazole à large spectre dont l'action repose sur l'inhibition de la déméthylation et d'autres processus de la biosynthèse des stérols. *Tourney* exerce une activité systémique. Il est rapidement absorbé dans les tissus de la plante, dans laquelle il se déplace de bas en haut. Le metconazole n'a pas d'effet sur la germination des spores des champignons, mais il perturbe d'autres processus du développement aux stades précoces du cycle biologique de certains champignons. Bien qu'il ne puisse prévenir la germination des spores, *Tourney* prévient la formation des spores et inhibe la croissance du mycélium.

Le fongicide *Tourney* est particulièrement efficace lorsqu'il est appliqué avant l'infection. On obtient une maîtrise optimale des maladies par l'utilisation de *Tourney* dans le cadre d'un programme de pulvérisations régulières et lorsqu'il est utilisé en association et en alternance avec d'autres fongicides efficaces ayant un mode d'action différent (fongicides d'un groupe autre que le groupe 3). *Tourney* est un inhibiteur de la biosynthèse des stérols; éviter de l'utiliser en alternance avec d'autres inhibiteurs de la biosynthèse des stérols.

RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE PAR LA PLUIE

Ne pas effectuer de traitement si on prévoit de la pluie dans les 2 heures suivant l'application, à défaut de quoi la maîtrise des maladies foliaires pourrait être réduite.

PRÉPARATION DU PULVÉRISATEUR

Avant d'appliquer *Tourney*, voir à ce que l'équipement d'épandage soit propre et bien entretenu. La précision des buses doit faire l'objet de vérifications fréquentes. La cuve du pulvérisateur, les conduites et les rampes doivent être nettoyées pour s'assurer qu'elles ne

contiennent aucun résidu des produits utilisés précédemment. L'équipement d'épandage doit être nettoyé conformément aux directives du fabricant du dernier produit utilisé avant que l'équipement ne serve à l'application de *Tourney*. Si deux produits ou plus ont été utilisés en association avant l'application de *Tourney*, les directives de nettoyage les plus contraignantes doivent être suivies.

L'équipement d'épandage doit être propre et en bon état de marche. La précision des buses doit faire l'objet de vérifications fréquentes.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

L'équipement d'épandage doit être nettoyé à fond tous les jours après l'application de *Tourney*. Une fois l'application est terminée, nettoyer l'équipement d'épandage selon la marche à suivre suivante:

1. Vider complètement la cuve du pulvérisateur. Rincer le pulvérisateur à fond, y compris l'intérieur et l'extérieur de la cuve et tous les tamis.
2. Remplir la cuve d'eau propre et rincer toutes les conduites, rampes, buses et tamis.
3. Vider complètement la cuve.
4. Retirer toutes les buses et tous les tamis et les rincer à l'eau claire.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

1. Remplir la cuve propre du pulvérisateur à moitié ou aux 2/3 du volume d'eau propre désiré.
2. Tout en poursuivant l'agitation, ajouter lentement *Tourney* dans la cuve. Le système d'agitation doit créer des rides ou des ondulations à la surface de l'eau.
3. Si on procède au mélange en cuve de *Tourney* avec d'autres pesticides homologués, ajouter d'abord les sacs hydrosolubles, puis les formulations sèches, les suspensions concentrées, les concentrés émulsifiables et finalement les solutions.
4. Ajouter les adjuvants ou les agents tensioactifs requis.
5. Remplir la cuve jusqu'au niveau d'eau désiré. Poursuivre l'agitation jusqu'à ce que toute la solution ait été appliquée.
6. Ne préparer que la quantité de mélange que l'on peut appliquer le jour même. Appliquer *Tourney* dans les 12 heures suivant la préparation du mélange.

VOLUME DE LA SOLUTION DE PULVÉRISATION

Appliquer *Tourney* au moyen d'un équipement d'épandage standard à basse pression conçu pour produire des gouttelettes de taille grosse à moyenne (éviter les buses conçues pour produire de fines gouttelettes). Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète et uniforme du feuillage. La rampe de pulvérisation doit être positionnée à une hauteur maximale de 50 cm. Pour les maladies foliaires, utiliser 8 L/100 m². Pour les maladies des racines et du collet, utiliser de 8 à 16 L/100 m².

MODE D'EMPLOI SPÉCIFIQUE DANS LES GRAMINÉES À GAZON

- Le fongicide *Tourney* peut être utilisé pour la suppression des maladies dans les terrains de golf et les gazonnières.
- Ce produit doit être utilisé de concert avec des pratiques de régie du gazon qui favorisent une bonne santé des plantes et une maîtrise optimale des maladies. L'identification des maladies est essentielle à l'obtention d'une bonne maîtrise.
- Le fongicide *Tourney* offre une efficacité supérieure lorsqu'il est utilisé en mode préventif ou tôt dans le cycle de développement des maladies.
- La durée de la maîtrise des maladies varie en fonction des conditions environnementales locales, de la pression exercée par les maladies et des pratiques de régie du gazon.
- En présence de conditions idéales pour le développement des maladies (taux d'humidité et température élevés, par ex.), **lorsque les traitements sont faits à titre curatif ou dans les zones où la pression d'infection de la maladie est historiquement élevé, utiliser le plus haut taux d'application homologué.** Les applications du fongicide *Tourney* peuvent endommager les verts des terrains de golf exposés à une forte chaleur (lorsque la température de l'air dépasse les 32 °C) et/ou au stress causé par la sécheresse.
- Toutes les applications doivent être effectuées conformément au mode d'emploi. Le non-respect des directives de l'étiquette peut entraîner des dommages au gazon et/ou une piètre maîtrise des maladies.

Comme ce produit antiparasitaire n'est pas homologué pour l'utilisation dans les systèmes aquatiques, NE PAS utiliser pour la suppression des plantes aquatiques.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, les sources d'eau potable ni les habitats aquatiques en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets.

MÉLANGE EN CUVE

Ce produit peut être mélangé un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Valent Canada Inc. au www.valent.ca (519-767-9262) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

TOLÉRANCE DU GAZON

En raison du grand nombre de types de graminées à gazon et de techniques d'épandage, on ne peut savoir avec certitude si *Tourney* peut être appliqué en toute sécurité sur toutes les variétés de graminées à gazon dans toutes les conditions. Il est recommandé que chaque utilisateur s'assure de la sécurité du traitement en procédant d'abord à une application d'essai sur une petite superficie. Surveiller la parcelle d'essai pendant au moins 2 semaines pour déterminer si le traitement est sûr dans les conditions de croissance locales.

ESPÈCES DE GRAMINÉES RECOMMANDÉES

Pâturin annuel
Agrostis stolonifère
Fétuque
Pâturin des prés
Ivraie vivace

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

- Application terrestre seulement. NE PAS appliquer par voie aérienne.
- Appliquer sur le gazon sec, ou après la tonte. Pour la suppression de maladies foliaire, laisser sécher le gazon avant l'irrigation. Pour la suppression de maladies du collet ou des racines, on peut faire pénétrer *Tourney* par un arrosage après l'application.
- Ne pas appliquer plus d'une application à l'hectare par année 1,12 kg de produit/ha/année.
- Appliquer sur le gazon après la tonte ou éviter de tondre dans les 12 heures suivant l'application.
- Ne pas appliquer ce produit au moyen d'un système d'irrigation, de quelque type que ce soit.
- Ne pas laisser paître les animaux sur les surfaces traitées. Ne pas utiliser les déchets de tonte pour l'alimentation du bétail ou des volailles.

GRAMINÉES À GAZON – Doses d'application et maladies supprimées			
Maladies (pathogènes)	Doses d'emploi		Directives particulières
	g/ha	g/100m ²	

Brûlure en plaques (<i>Sclerotinia homoeocarpa</i>)	840-1120	8,4-11,2	Utiliser des doses élevées en cas de risque élevé de brûlure en plaques. Appliquer dans 8 L d'eau aux 100 m ² . Utiliser en mode préventif lorsque les conditions sont favorables à la maladie.
Anthraxnose – pourriture basale et pourriture foliaire (<i>Colletotrichum cereale</i>)	840	8,4	Utiliser en mode préventif lorsque les conditions sont favorables à la maladie. Appliquer dans 8 L d'eau aux 100 m ² pour contrer la pourriture foliaire et dans 8-16 L d'eau aux 100 m ² contre la pourriture basale.
Rhizoctone brun (<i>Rhizoctonia solani</i>)	840-1120	8,4-11,2	Appliquer dans 8 L d'eau aux 100 m ² . Utiliser en mode préventif lorsque les conditions sont favorables à la maladie.
Rond de sorcière (plusieurs Basidiomycètes)	1120	11.2	Appliquer dès que possible après les premiers symptômes apparaissent. Appliquer dans 16 L d'eau aux 100 m ² . Les symptômes peuvent prendre plusieurs semaines à disparaître à la suite d'une application. Le fongicide Tourney n'assure pas le control de l'anneau de fée si le traitement est fait lorsque la maladie est déjà établies ou durant une pression élevée de la maladie.
Moisissure rose des neiges, moisissure grise des neiges (<i>Microdochium nivale</i> , <i>Typhula ishikariensis</i> et <i>T. incarnata</i>)	1120g de Tourney + 25 kg m.a. de Fongicide en pâte fluide Daconil® 2787 ou Fongicide Daconil®	11,2g de Tourney + 250 g m.a. de Fongicide en pâte fluide Daconil® 2787 ou Fongicide Daconil®	Faire 1 application tard à l'automne avant la couverture de neige. Effectuer le traitement avant que les graminées n'entrent en dormance (généralement à la dernière tonte de la saison) et avant la première neige. Appliquer dans 8 L d'eau aux 100 m ² . Appliquer le fongicide Tourney avec un

	ultrex OU 16.7L Chlorothalonil 720F OU 2700 g of Affirm WDG Fongicide OU 11.50 mL of Disarm Gazon Fongicide	ultrex OU 167 mL Chlorothalonil 720F OU 27 g of Affirm WDG Fongicide OU 11.5 mL of Disarm Gazon Fongicide	autre produit homologué tel que l'un des fongicides énumérés.
Plaque estivale (<i>Magnaporthe poae</i>)	1120	11,2	Utiliser en mode préventif lorsque les conditions sont favorables à la maladie, au printemps et à l'automne. Appliquer dans 16 L d'eau aux 100 m ² .
(<i>Waitea circinata</i>)	1120	11,2	Utiliser en mode préventif lorsque les conditions sont favorables à la maladie. Appliquer dans 8 L d'eau aux 100 m ² .

NE PAS APPLIQUER PLUS D'UNE (1) APPLICATION PAR ANNÉE. *Tourney* doit alterner avec un autre mode de fongicides d'action inscrits sur les mêmes organismes pathogènes dans un programme de gestion de la maladie.

Application pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 to 572.3). La rampe doit être placée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Zones tampons de pulvérisation :

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette,

Les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les pâturages, forêts, plantations brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et bosquets d'arbustes) et des habitats aquatiques sensibles (tels que les lacs, cours d'eau, marécages, étangs, fondrières des Prairies, marais, réservoirs, terres humides) et habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation (mètres) requises pour la protection de :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens/marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur pour grandes cultures*	Graminées à gazon sur les terrains de golf et les gazonnières	5	1	1	1	1

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit pour les technologies d'application conventionnelles selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca.

Tourney[®] est une marque déposée de commerce de Valent U.S.A. LLC

{Base Container Label}

Fongicide Tourney®

FONGICIDE
GRANULÉ DISPERSABLE DANS L'EAU
USAGE COMMERCIAL

Pour la maîtrise de certaines maladies dans les graminées à gazon sur les terrains de golf et les gazonnières.

PRINCIPE ACTIF :

Metconazole..... 50,0 %

AVERTISSEMENT : CONTIENT LES ALLERGÈNES SULFITE ET LAIT



ATTENTION - POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 30928
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : 500 g – 25 kg

Valent Canada Inc.
201-230 Hanlon Creek Blvd.
Guelph, Ontario, N1C 0A1
(519) 767-9262
www.valent.ca

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petite gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-682-5368

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu. Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les végétaux terrestres non ciblés, les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Éviter tout contact avec les yeux. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

- **Pour la manipulation de 18,5 kg ou moins du fongicide Tourney pour les applications au moyen d'un pulvérisateur à rampe terrestre OU la manipulation de 2,1 kg ou moins du fongicide Tourney pour les applications au moyen d'un pistolet de pulvérisation,**
 - Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement et l'application, ainsi que pendant le nettoyage et les réparations de l'équipement.

- **Pour la manipulation de plus de 18,5 kg du fongicide Tourney pour les applications au moyen d'un pulvérisateur à rampe terrestre OU la manipulation de plus de 2,1 kg du fongicide Tourney pour les applications au moyen d'un pistolet de pulvérisation,**
 - Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement et l'application, ainsi que pendant le nettoyage et les réparations de l'équipement.
 - Utiliser un tracteur à cabine fermée pour procéder à l'application au moyen d'un pulvérisateur à rampe. Une cabine fermée fournit une barrière résistante aux produits chimiques qui entoure complètement l'occupant de la cabine et prévient tout contact avec le pesticide ou les surfaces traitées à l'extérieur de la cabine.

ÉLIMINATION

NE PAS UTILISER CE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

3. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
4. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territoriale. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE :

Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage. Conserver dans le contenant d'origine, au frais et au sec, dans un endroit sécuritaire. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans des contenants d'aliments ou de boissons. Ne pas entreposer ni transporter près des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans les résidences ni à proximité de celles-ci. Entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

Tourney[®] est une marque déposée de commerce de Valent U.S.A. LLC